

# Propreté de la ville *Stop aux crottes !*



**SALETÉ** des trottoirs, gêne pour les poussettes, risques de chute pour les enfants et les personnes âgées : les déjections canines sont un fléau contre lequel les services municipaux luttent sans relâche. Malgré les mesures prises pour assurer une meilleure propreté et une bonne hygiène de la voirie, des riverains manifestent encore leur mécontentement à juste raison. En cause : l'incivisme chronique de certains propriétaires de chiens.

## RAPPEL DES ACTIONS DE LA VILLE

- 79 distributeurs munis de plus de 500 000 sacs à déjections par an et réapprovisionnés quotidiennement.
- Sacs de propreté en plastique biodégradable, fabriqué à partir d'amidon de maïs, mis à disposition gratuitement à l'accueil de la mairie

et des services techniques.

- 8 parcs à chiens ou caninettes : place Roland Nungesser, square d'Yverdon, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, angle des avenues de Joinville et Watteau, boulevard Gambetta, route de Stalingrad, parking Jean Soulès et avenue du Maréchal Lyautey.
- Moto-crottes circulant 5 jours par semaine, afin de nettoyer plus efficacement les trottoirs.

Un arrêté municipal de 2002 rappelle les règles d'hygiène. Les déjections représentent un risque sanitaire et de transmission de maladies. Les déjections canines sur voie publique hors emplacements prévus sont réprimandées par le Code de la Santé publique. Les propriétaires récalcitrants peuvent encourir une amende allant de 500 à 1 500 €.

## SENSIBILISATION

En mars 2010, constatant encore des comportements irrespectueux de la part de certains propriétaires de chiens, le maire a demandé à l'association Vert de Ville de rencontrer à nouveau les habitants pour les sensibiliser à ces nuisances.

En mai 2011, lors de l'opération " Trottoirs propres", cette association a rappelé aux propriétaires le respect de l'environnement et les moyens mis en œuvre. Les caméras de vidéo-protection permettent aussi de lutter contre l'incivisme et les agents de la Brigade verte font respecter les règles de salubrité et l'arrêté municipal. Une précision : en ville, les chiens doivent être tenus en laisse pour des questions de sécurité et de propreté !

## Du bénévolat *pour la propreté des rues*

**EN OCTOBRE**, des bénévoles de l'Église évangélique de Nogent ont aidé, pendant trois jours, les agents municipaux du Service propreté. En équipe de trois, vêtus d'un gilet de haute visibilité, et dotés d'une pince et d'un grand sac, ils ont passé les rues de la ville au peigne fin. Les déchets les plus fréquents ? Paquets et mégots de cigarettes, bouteilles, cannettes, papiers de toutes sortes... Malgré les nombreuses poubelles disposées en ville – environ 600 – et l'arrêté qui demande aux commerçants de nettoyer autour de leur boutique dans un rayon de 100 mètres, le travail du Service propreté est un éternel recommencement.

Pasteur de l'Église évangélique, Guy Aristide Passi souhaite développer cette action bénévole tout au long de l'année. Accompagné de deux étudiants de l'Institut biblique, il souligne qu'« une des vocations du chrétien est de servir la cité dans laquelle il vit ». La Ville est heureuse de cette aide utile au bien-être de tous, un bel exemple de civisme !

## Ramassage

### *des objets encombrants*

**COMPÉTENCE** de la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne, la collecte des objets encombrants a lieu au minimum une fois par mois dans quatre secteurs de la ville : secteur ouest : 6 décembre ; secteur nord : 13 décembre ; secteur est : 20 décembre ; secteur sud : 27 décembre.

Les objets doivent être sortis à partir de 19 h la veille au soir, dans la limite de 1m<sup>3</sup> par foyer !

Plan des secteurs de la ville sur le site

[www.ville-nogentsurmarne.fr](http://www.ville-nogentsurmarne.fr)

N° vert (appel gratuit) : 0 800 611 544.